Nations Unies S/2014/192



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 mars 2014
Français
Original : anglais

Rapport final du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

I. Introduction

1. Soumis en application des résolutions 1886 (2009), 1941 (2010), 2005 (2011), et 2065 (2012) du Conseil de sécurité, ainsi que de la résolution 2097 (2013) par laquelle celui-ci a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) pour une période finale allant jusqu'au 31 mars 2014, le présent rapport porte sur les principaux faits nouveaux survenus dans ce pays et rend compte de l'exécution du mandat du BINUCSIL entre le 1er septembre 2013 et le 31 mars 2014. Comme il s'agit de mon rapport final sur le Bureau, je dresserai également le bilan de la façon dont globalement celui-ci s'est acquitté de ses fonctions depuis sa création en 2008 et j'évaluerai les enjeux auxquels la Sierra Leone devra encore faire face après son retrait progressif.

II. Exécution du mandat du BINUCSIL entre 2008 et 2014

2. Créé par la résolution 1829 (2008) du Conseil de sécurité, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) a pour mission d'apporter un soutien politique aux efforts déployés sur les plans national et local pour identifier et désamorcer les tensions et les risques de conflit, d'observer et de promouvoir les droits de l'homme, les institutions démocratiques et l'état de droit, notamment au moyen d'actions visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues, de consolider les réformes destinées à assurer une bonne gouvernance en prêtant une attention particulière aux instruments visant à combattre la corruption, de soutenir la décentralisation, la révision de la Constitution de 1991 et l'adoption des textes législatifs pertinents, et d'assurer une étroite coordination avec la Commission de consolidation de la paix et soutenir son action. Dans la résolution 1829 (2008), le Conseil a souligné qu'il importait de mettre en place un bureau pleinement intégré capable d'assurer une coordination efficace de la stratégie et des programmes des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies en Sierra Leone et qu'il était essentiel que ces organismes soutiennent sans réserve le BINUCSIL et coopèrent pleinement avec lui, en accord avec la fonction exercée par le Représentant exécutif en sa qualité de

14-25782 (F) 180314 180314





représentant résident et de coordonnateur résident. Pour finir, il a souligné la nécessité d'une étroite coopération entre le BINUCSIL, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du fleuve Mano, les partenaires internationaux et les autres missions de l'ONU dans la région. Il a également insisté sur le rôle important que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

3. En tant que bureau pleinement intégré, le BINUCSIL a travaillé en étroite coordination avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies dans le contexte d'un cadre stratégique intitulé « Vision commune des Nations Unies pour la Sierra Leone » qui définissait les priorités communes ainsi que les arrangements opérationnels et logistiques que devraient suivre les organismes des Nations Unies en Sierra Leone et intégrait le mandat politique du BINUCSIL ainsi que les mandats humanitaires des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies de manière à ce qu'ils contribuent les uns aux autres et favorisent ainsi la paix et la stabilité mais aussi le développement économique et social.

4. Au lendemain des élections de 2007, le BINUCSIL s'est attaché à gérer les conflits nés à cette occasion, à promouvoir le dialogue et le règlement des différends entre partis politiques et principaux acteurs du pays. À la suite des violents incidents survenus à Freetown en février 2009 à cause des tensions politiques entre partisans les deux principaux partis du pays, le All People's Congress (APC) et le Sierra Leone People's Party (SLPP), le Bureau a servi d'intermédiaire en vue de la signature d'un communiqué commun le 2 avril 2009, dans lequel les deux partis dénonçaient la violence et se disaient résolus à dialoguer pour régler leurs différends et trouver un terrain d'entente, ce qui a conduit à la création de l'Association des jeunes de tous les partis politiques et de l'Association des femmes de tous les partis politiques qui militent en faveur de la tenue d'élections pacifiques et favorisent la concertation entre les partis avec le soutien continu du Bureau.

5. Pendant toute la durée de son mandat, le BINUCSIL est resté en contact étroit avec les partis politiques du pays et a inlassablement mis l'accent sur le dialogue et la tolérance politique. Il a aussi activement mis en avant la contribution de la Commission d'enregistrement des partis politiques (PPRC) au dialogue entre les partis politiques et le rôle important qu'elle joue avec la Commission nationale pour la démocratie dans la consolidation de la paix et de la promotion de la gouvernance démocratique avec l'assistance du Fonds pour la consolidation de la paix. Au niveau local, le Bureau a donné des conseils techniques aux commissions chargées du suivi du code de conduite des partis politiques au niveau des districts et aux comités de sécurité de district en matière de gestion des différends politiques et des problèmes de sécurité.

6. En 2012, le BINUCSIL a aidé le Gouvernement sierra-léonais à organiser et tenir des élections pacifiques et crédibles. Avant cela, il avait contribué pour beaucoup à désamorcer les tensions entre la Commission électorale nationale (NEC) et le Sierra Leone People's Party (SLPP) en les aidant à venir à bout de leur désaccord de longue date concernant les élections de 2007, et à entamer une collaboration en vue des élections de 2012. Grâce à lui et à d'autres partenaires, dont le fonds commun géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ces élections ont pu se dérouler dans le calme et produire

des résultats crédibles, marquant une nouvelle étape importante dans la transition démocratique du pays.

7. En étroite coordination avec le Gouvernement, la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission électorale nationale, les 10 partis politiques officiels du pays et d'autres acteurs majeurs, le BINUCSIL a mis en œuvre un programme complet visant à promouvoir la non-violence et la participation politique, et plus particulièrement celle des femmes et des jeunes, et à renforcer les capacités des institutions de gouvernance démocratique, et faisant surtout appel aux acteurs non étatiques, y compris aux associations de femmes et de jeunes, aux chefs traditionnels et religieux, aux médias, aux universitaires, aux artistes et à d'autres parties prenantes importantes.

8. En janvier 2010, avec l'appui du BINUCSIL et du PNUD, le Gouvernement a créé, en remplacement du Service sierra-léonais de radiodiffusion, la Société sierra-léonaise de radiodiffusion, qui est devenue l'une des premières sociétés de radiodiffusion indépendantes d'Afrique. Le Bureau a également facilité la création, en octobre 2010, de l'Association nationale des rédacteurs en chef des principaux journaux du pays.

9. Tout au long de son mandat, le BINUCSIL a œuvré en étroite coordination avec la police sierra-léonaise et le Bureau de la sécurité nationale pour soutenir la réforme, le développement institutionnel et le renforcement des compétences de la police, y compris la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues et la corruption au sein de la police. Des conseillers de la Police des Nations Unies ont été détachés auprès des principales préfectures de police sierra-léonaises, à Bo, Kenema et Koidu, ce qui a beaucoup contribué à l'amélioration des compétences de la police dans les domaines de l'investigation, du maintien de l'ordre, du respect du Code de procédure pénale, de la police des airs et des frontières et de la police de proximité.

10. En coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau a aidé le Gouvernement sierra-léonais à mettre en œuvre l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée. En février 2010, il a également contribué à la création de la première Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée mise en place dans un pays d'Afrique de l'Ouest, laquelle devait s'appuyer sur la coordination nationale et internationale pour s'acquitter de sa mission, à savoir mener des enquêtes sur la criminalité transnationale par le biais des sources de renseignements. En janvier 2014, mon Représentant exécutif pour le BINUCSIL et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont adressé une lettre commune aux donateurs potentiels pour leur demander de continuer à financer cette cellule après le retrait du Bureau.

11. Forts du soutien du BINUCSIL et du Programme des Nations Unies pour le développement, la Police sierra-léonaise et le Ministère de l'intérieur ont établi en 2013 un conseil indépendant chargé de recevoir les plaintes concernant la police. Le projet de loi portant création de ce conseil a été adopté le 20 mai 2013. Avec l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix et dans le cadre d'un projet commun de réforme du secteur de la sécurité relevant de la cellule mondiale de coordination des activités de promotion de l'état de droit établie en septembre 2012 par le Secrétaire général, le Bureau et le PNUD ont fait en sorte que ce conseil commence à

fonctionner le plus rapidement possible, notamment en lui affectant un conseiller technique.

12. Pendant la durée de son mandat, le BINUCSIL a renforcé les capacités des mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme et collaboré étroitement avec la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme, pour qu'elle puisse mieux observer, protéger et promouvoir les droits de l'homme, et lui a ainsi permis de devenir une institution indépendante digne de confiance et de jouer un rôle important dans son domaine de travail. En mai 2011, le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme l'a classée dans la catégorie « A » de ce type d'institutions en reconnaissance de sa conformité aux Principes de Paris qui fixent les normes de base auxquelles doivent répondre les institutions nationales des droits de l'homme.

13. En ce qui concerne la réforme du secteur public, le BINUCSIL, a élaboré, avec le PNUD, une note consultative sur la rationalisation du système de financement de la fonction publique et des services de l'État grâce à l'aide extérieure, où est défini, dans ses grandes lignes, un programme visant à réduire progressivement le nombre des fonctionnaires financés par l'aide extérieure et à faire en sorte qu'ils soient rémunérés par l'État. Cette note a servi de base aux réformes en cours de la fonction publique.

14. Le BINUCSIL et le PNUD ont également contribué au renforcement des capacités des parlementaires sierra-léonais, en organisant, à l'intention des nouveaux députés, un stage d'initiation pour les familiariser avec leurs principales attributions, à savoir le contrôle du Gouvernement, le travail législatif et la représentation. Grâce à cette contribution, une loi sur les services parlementaires (*Parliamentary Service Act*) portant création d'une commission de la fonction parlementaire, organe autonome et non rattaché à la fonction publique, a été adoptée en septembre 2007.

15. Le BINUCSIL a aidé le gouvernement à mettre en œuvre les recommandations formulées par la Commission Vérité et réconciliation et celles issues de l'examen périodique universel de la Sierra Leone mené par le Conseil des droits de l'homme et notamment à mettre au point, en juin 2010, une stratégie qui lui permette de s'acquitter de ses obligations conventionnelles internationales en matière de présentation de rapports. Il a également apporté un appui technique et financier aux principaux acteurs gouvernementaux ou autres dans le domaine des droits de l'homme et a activement soutenu l'adoption de lois cruciales pour les droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées.

16. Conformément au rôle qui lui revient dans la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, le BINUCSIL a appuyé les efforts du Gouvernement, de l'équipe de pays des Nations Unies et de la société civile visant à promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation et la participation politique des femmes et lutter contre la violence faite aux femmes. Avec l'équipe de pays, le Bureau a facilité l'établissement d'un plan d'action national pour l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, la création de l'Association des femmes de tous les partis politiques (APPWA) et la mise en place d'unités de soutien aux familles au sein de la police sierra-léonaise.

17. En étroite coordination avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano, le Bureau s'est employé à lutter contre la criminalité transnationale, à garantir la

sécurité transfrontalière et à promouvoir la stabilité pendant les élections de 2012. Il a également aidé l'Union du fleuve Mano à déployer plus de 15 unités chargées de veiller à la sécurité le long des frontières communes entre la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée.

III. Évolutions récentes et activités de la Mission

A. Politique

18. Le projet de loi sur la liberté de l'information a été adopté par le Parlement le 29 octobre 2013 et promulgué par le Président de la Sierra Leone, Ernest Bai Koroma, le 31 octobre. Cette loi, qui avait été présentée au Parlement en 2010, vise à garantir le libre accès à l'information.

19. Le 19 novembre 2013, le Parlement sierra-léonais a modifié la section 79 de la Constitution de 1991, à l'effet de prévoir que seul un membre élu du Parlement peut prétendre à la fonction de Président du Parlement. La nouvelle loi (*Constitution of Sierra Leone Amendment Act 2013*), annule les anciennes dispositions selon lesquelles seul un juge à la Haute Cour pouvait prétendre à cette fonction. Le Sierra Leone People's Party (SLPP) et les organisations de la société civile se sont dits opposés à cette révision, craignant qu'elle sape le travail de la Commission de révision de la Constitution, qui a été chargée de réviser la Constitution de 1991.

20. Le 27 novembre 2013, à la suite d'une décision de la Haute Cour, la Commission électorale nationale a annoncé les résultats de deux élections parlementaires qui se sont tenues le 17 novembre 2012 dans les circonscriptions 15 et 5 des districts de Kenema et de Kailahun, respectivement. Dans les deux cas, les candidats du all People's Congress se sont déclarés vainqueurs. Le SLPP a décidé de contester la décision devant la Cour d'appel.

21. Le 19 décembre 2013, la Millenium Challenge Corporation (MCC) a informé le Gouvernement sierra-léonais qu'elle avait décidé de reporter sa décision quant à l'octroi de subventions au pays en raison du peu de progrès accomplis par ce dernier en matière de lutte contre la corruption. Elle a cependant précisé qu'elle allait poursuivre l'élaboration de l'accord qu'elle comptait conclure avec la Sierra Leone car elle estimait que le pays parviendrait à remplir les critères nécessaires et à bénéficier d'une subvention en 2014.

22. Le 20 décembre 2013, à l'occasion de l'ouverture officielle de la session du Parlement, le Président sierra-léonais a prononcé une allocution, dans laquelle il a présenté succinctement les réalisations de son gouvernement et exposé les défis à venir, notamment en matière de lutte contre la corruption et dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de l'énergie.

23. Durant la période considérée, le Président Koroma a poursuivi ses activités de promotion du dialogue politique. Le 8 janvier 2014, il a rencontré les chefs des 10 partis politiques enregistrés dans le pays et a réaffirmé qu'il ne se représenterait pas aux élections à l'issue de son second mandat quinquennal. Tous les partis sont conscients de la nécessité d'organiser des pourparlers multipartites, afin d'apaiser les tensions politiques, et de former un consensus sur les questions cruciales d'intérêt national. Il a été convenu que des consultations entre partis politiques se tiendraient régulièrement à Freetown et dans les différentes régions du pays.

24. En janvier 2014, le Président a également tenu plusieurs réunions avec des représentants de la société civile et des médias pour les encourager à dialoguer avec le Gouvernement et à collaborer plus étroitement avec lui dans la gestion des affaires du pays. La rencontre avec les représentants des médias a essentiellement porté sur l'arrestation récente de journalistes et les perquisitions de leur bureau par la police, et a donné lieu à un échange constructif entre les médias et les institutions de l'État.

25. Les 9 et 19 janvier 2014, à Freetown et Bo, la Commission d'enregistrement des partis politiques a organisé des tables rondes sur la révision de la Constitution de 1991 à l'intention des dirigeants des 10 partis politiques enregistrés dans le pays. Ces débats, organisés avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), ont permis aux partis politiques d'en savoir davantage sur le processus de révision constitutionnelle et sur la manière dont ils peuvent y participer.

26. Je me suis rendu en Sierra Leone du 4 au 6 mars 2014, afin de constater en personne les avancées qui ont été faites dans le pays depuis la création du BINUCSIL, et d'assister à la cérémonie de fermeture et de transfert des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies. J'ai également rencontré le Président, les membres de son gouvernement, et des représentants de partis politiques et de la société civile.

B. Sécurité

27. Pendant la période considérée, la situation en matière de sécurité est demeurée globalement calme et stable. Les 12 et 13 décembre 2013, les Cellules de lutte contre la criminalité transnationale organisée de la Sierra Leone et du Libéria ont mené une mission d'évaluation conjointe à la frontière sud-est de la Sierra-Leone avec la Guinée et le Libéria. L'objectif de la mission était d'évaluer les mouvements transfrontaliers entre le Libéria et la Sierra Leone. Une réunion entre représentants des deux cellules s'est également tenue dans une ville frontalière du Libéria, durant laquelle ils ont évoqué les problèmes de sécurité des frontières et élaboré des plans pour renforcer leur collaboration, notamment par l'organisation d'opérations et de formations conjointes.

28. Pendant la période considérée, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a poursuivi ses activités de formation des forces de sécurité sierra-léonaises. Les 18 et 19 octobre 2013, l'ONUDC a organisé un atelier sur l'instruction d'affaires complexes liées au trafic de drogues et d'affaires connexes à l'intention de 17 magistrats, procureurs et représentants de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée. En novembre 2013, l'ONUDC et le BINUCSIL ont organisé un stage de formation de cinq jours pour 25 enquêteurs de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée portant sur : le trafic de drogues, les techniques d'intervention policière, les enquêtes judiciaires et la gestion et l'analyse des informations.

IV. Évolution de la situation socioéconomique et activités de l'équipe de pays des Nations Unies

29. En dépit des incertitudes économiques mondiales, l'économie sierra-léonaise a continué à faire preuve de résilience. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est établi à 15,2 % en 2012, principalement en raison de la relance de l'exploitation du minerais de fer, et a atteint en 2013 l'objectif fixé, soit 13,3 %. Cette tendance devrait se poursuivre du fait de l'accent mis sur l'amélioration du climat des affaires et les investissements dans les infrastructures et l'agriculture : d'après les estimations provisoires du Fonds monétaire international (FMI), le taux de croissance du PIB réel devrait ainsi s'établir à 14 % en 2014 et 12,4 % en 2015.

30. Les recettes fiscales ont également augmenté : elles sont passées de 11,5 % du PIB (hors contribution du secteur de l'exploitation du fer) en 2011 à 12,2 % en 2012 et devraient atteindre 12,5 % en 2013. L'Autorité nationale des impôts a collecté 1 870 milliards de leones (environ 431 millions de dollars des États-Unis) en 2012, représentant 73 % des dépenses publiques. En 2013, elle a collecté, selon les estimations, 2 300 milliards de leones (environ 530 millions de dollars) contre un objectif de 2 200 milliards (environ 507 millions de dollars), ce qui a permis de financer 82 % des dépenses publiques.

31. Le 21 octobre 2013, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un nouveau programme économique et financier en faveur de la Sierra Leone pour la période de 2013-2016. Le programme est appuyé par un crédit au titre de la Facilité élargie de crédit d'un montant de 95,9 millions de dollars, équivalent à 60 % de la quote-part de la Sierra Leone.

32. Le programme approuvé par le FMI est destiné à appuyer la mise en œuvre du Programme pour la prospérité (2013-2018) et met l'accent sur : a) la consolidation des résultats obtenus dans le cadre d'un programme antérieur, également appuyé par la Facilité élargie de crédit, notamment stabilité macroéconomique fondée sur des politiques budgétaire et monétaire prudentes; b) l'augmentation des recettes fiscales et l'amélioration de la gestion des finances publiques pour pouvoir consacrer des ressources suffisantes au développement des infrastructures et à la réduction de la pauvreté; et c) l'accélération de la réforme du secteur financier afin de soutenir la croissance économique et financière.

33. Le 4 février 2014, le Comité des partenaires de développement, qui est présidé par le Président sierra-léonais et coprésidé par mon Représentant exécutif et le Chef pays de la Banque mondiale, s'est réuni à Freetown. Les partenaires ont signé un Cadre de responsabilité mutuelle, qui confirme leur engagement ainsi que celui du Gouvernement à travailler étroitement ensemble en vue de renforcer les relations dans le cadre du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles. Le Comité a étudié la question de sa collaboration avec le Gouvernement après la fermeture du Bureau intégré, qu'il a remercié pour le rôle joué, et a exhorté ses membres à maintenir leur présence au cours de la période de transition.

V. Droits de l'homme et état de droit

A. Commission nationale des droits de l'homme

34. Le 10 décembre 2013, la Commission nationale des droits de l'homme de Sierra Leone a célébré la Journée internationale des droits de l'homme en organisant à Freetown une manifestation à laquelle ont assisté le Procureur général et le Ministre de la justice, des représentants des institutions publiques et du Bureau intégré ainsi que d'autres représentants de la communauté internationale. La Commission a fait observer qu'elle avait traité 70 % des 1 800 affaires qui lui avaient été soumises au cours de ses sept années d'existence. Le Bureau a saisi l'occasion pour insister sur la nécessité d'une commission indépendante des médias et d'une association nationale des journalistes afin de renforcer davantage encore la liberté de la presse dans le pays.

B. Personnes handicapées

35. Le 3 décembre 2013, la Journée internationale des personnes handicapées a été marquée par une cérémonie à Freetown, à laquelle ont participé le Président, le Vice-Président et des membres du Gouvernement. Le Président a déclaré que le Gouvernement avait créé la Commission pour les personnes handicapées et adopté en 2011 la loi en faveur des personnes handicapées afin de donner aux personnes concernées un accès sans restriction à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

VI. Mise en œuvre du plan de transition concernant les programmes essentiels

A. Révision de la Constitution

36. Le Bureau intégré et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué d'appuyer le processus de révision constitutionnelle en cours. Depuis sa création en juillet 2013, la Commission de révision constitutionnelle a mené toute une série d'activités, notamment en matière d'éducation civique et de consultation de la population, et a notamment organisé, avec le soutien du Bureau intégré et du PNUD, un atelier consacré à des questions en rapport avec le processus de révision. Afin d'appuyer les efforts de la Commission, le Bureau intégré a par ailleurs organisé, avec un financement du Fonds pour la consolidation de la paix, une série de dialogues visant à faciliter le débat avec les partis politiques, les groupes de femmes et de jeunes ainsi que les chefs religieux et traditionnels.

B. Réforme du secteur de la sécurité

37. Le programme d'appui des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité, qui débutera après la fermeture du Bureau, a été lancé en janvier 2014 avec un financement du Fonds pour la consolidation de la paix et du PNUD. Il a été élaboré en étroite collaboration avec le Gouvernement sierra-léonais. Le PNUD a recruté un conseiller chargé d'en diriger la mise en œuvre. Le Comité de gestion du

programme, auquel siège le Bureau intégré, a tenu sa première réunion le 17 janvier dans le but d'accélérer le lancement du projet.

C. Prévention des conflits

38. Au cours de la période considérée, le Bureau a continué d'appuyer la création d'une infrastructure nationale de règlement des conflits. Toutefois, un certain nombre de problèmes politiques et techniques majeurs doivent encore être réglés afin que les institutions nationales disposent de tous les moyens nécessaires pour résoudre pacifiquement les crises. L'équipe de pays des Nations Unies poursuivra l'action engagée, et notamment élaborera un projet visant à appuyer les efforts déployés au niveau national comme au niveau local pour identifier les tensions et les menaces à la paix et y apporter une solution.

D. Droits de l'homme et état de droit

39. Le 31 décembre 2013, le Bureau a terminé de s'acquitter de ses responsabilités en matière de droits de l'homme et a transféré la responsabilité des tâches résiduelles à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires nationaux compétents, conformément au plan de transition. En janvier 2014, un conseiller pour les droits de l'homme a été affecté au Bureau du Coordonnateur résident à Freetown et chargé de fournir un appui dans le domaine des droits de l'homme.

E. Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

40. Dans le cadre du plan de transition et pour marquer la fin de la Vision commune pour la transition et revenir à un système de coordonnateur résident. Un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été élaboré. Un premier projet a été soumis en décembre 2013, avec l'accord du Gouvernement, à l'équipe des directeurs régionaux. La version définitive a été arrêtée en mars 2014 et l'application devrait débuter au 1er janvier 2015.

F. Liquidation du Bureau

41. Conformément à la stratégie de transition et de sortie, le Bureau a poursuivi la mise en œuvre de son plan de liquidation et de transfert des tâches résiduelles à l'équipe de pays des Nations Unies. Les quatre bureaux régionaux ont été fermés en décembre 2013. Deux ont été repris par le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ce qui permet d'assurer la poursuite de la présence des Nations Unies sur le terrain. Afin d'assurer le maintien de services médicaux pour le personnel de l'équipe de pays et leur famille après la clôture du Bureau, le Service médical commun des Nations Unies a été transféré à l'équipe de pays et poursuivra ses activités sous la tutelle administrative générale du PNUD.

42. Le Bureau a continué de se défaire de son matériel, en étroite coordination avec la composante de Brindisi (Italie), du Centre de services mondial et le Siège. La priorité a été donnée au transfert du matériel en bon état aux nouvelles opérations des Nations Unies ou aux opérations en expansion, telles que la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, ainsi qu'à d'autres missions des Nations Unies. Du matériel du Bureau intégré a également été transféré au Département de la sûreté et de la sécurité et au Haut-Commissariat aux droits de l'homme en Sierra Leone afin de renforcer les mécanismes de sécurité et d'assurer la poursuite des activités en faveur des droits de l'homme. Le matériel inutilisable a été vendu à des entreprises commerciales, et le reste des biens sera soit vendu à son coût nominal à l'équipe de pays des Nations Unies, soit donné au Gouvernement, aux partenaires des Nations Unies et à d'autres institutions locales. La MINUL s'est chargée de l'élimination des déchets dangereux et du matériel destiné à la destruction étant donné qu'aucune installation à cet effet n'existait dans le pays.

43. Au cours de la période considérée, le Bureau a mené activement campagne et a tenu des réunions avec l'équipe de pays des Nations Unies, des sociétés locales, la communauté diplomatique et des organisations non gouvernementales afin de trouver un emploi à son personnel recruté au plan national. Elle a également informé son personnel des possibilités d'emploi sur le marché local. Plus de la moitié du personnel concerné a ainsi pu trouver un emploi. La Mission des Nations Unies au Libéria, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et le Centre de services mondial de l'ONU ont continué d'appuyer le Bureau intégré en y détachant temporairement du personnel chargé de combler le vide laissé par le personnel du Bureau redéployé. Une équipe de liquidation, composée de 23 personnes, restera dans le pays pendant deux mois, c'est-à-dire du 1er avril au 31 mai 2014, afin de terminer la liquidation du Bureau, conformément aux règles et procédures des Nations Unies.

VII. Évaluation et défis futurs

44. Au cours des 12 dernières années, c'est-à-dire depuis la fin officielle du conflit, la Sierra Leone a fait des progrès remarquables en matière de redressement après conflit, de consolidation de la paix et de transition démocratique avec l'appui des opérations de paix successives des Nations Unies. Si l'évolution économique et politique reste favorable, il n'en reste pas moins qu'il faut poursuivre les efforts pour consolider les avancées déjà réalisées.

45. Il est encourageant de constater que, depuis la fin du conflit, les Sierra-Léonais ont élu leurs représentants tant au niveau national qu'au niveau local. Les élections se déroulent désormais périodiquement et se traduisent par des changements pacifiques de responsables au niveau central comme au niveau local. Si elles se sont parfois accompagnées de problèmes, y compris de contestations des résultats, elles sont désormais la règle.

46. Aujourd'hui, les Sierra-Léonais vivent en paix et, de manière générale, les citoyens ont le sentiment qu'ils peuvent se déplacer sans crainte, librement et en sécurité partout dans le pays. La reconnaissance et le respect de la liberté d'association et d'opinion ont donné naissance à un certain nombre de partis politiques, d'organisations de la société civile, de médias et d'associations professionnelles. La liberté religieuse a également sensiblement progressé. Les

autorités nationales coopèrent avec les chefs traditionnels, les partis politiques ont des contacts avec des médias indépendants et les minorités religieuses (musulmane, chrétienne et autres) coexistent de façon harmonieuse et travaillent ensemble au développement de la nouvelle culture démocratique du pays.

47. Ces résultats ne doivent toutefois pas cacher qu'il existe encore des problèmes qui découlent des causes profondes du conflit et auxquels il faut s'attaquer, à savoir un taux élevé de pauvreté, la corruption, le chômage des jeunes, la méfiance entre les deux principaux partis politiques qui se sont succédé au pouvoir depuis l'indépendance, à savoir le All People's Congress (APC) et le Sierra Leone's People Party (SCPP), les tensions liées aux élections et la perception de déséquilibres ethno-régionaux et d'exclusion de la vie politique. Le potentiel économique considérable créé par la découverte et l'exploitation de vastes gisements miniers doit être géré de manière appropriée pour que tous les Sierra-Léonais puissent véritablement connaître une amélioration de leur niveau de vie.

48. Pour pouvoir relever les défis susmentionnés, il importe que tous les segments de la société – gouvernement, partis politiques et société civile – travaillent ensemble et mettent l'intérêt national au-dessus de l'intérêt individuel et des programmes des partis politiques.

49. Avec l'appui du Bureau intégré et de ses partenaires internationaux, la Sierra Leone a réalisé des progrès considérables en matière de renforcement des capacités de promotion et de protection des droits de l'homme, ce qui a permis d'adopter des lois clefs dans le domaine des droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées et donc de développer la législation destinée à protéger les couches vulnérables de la population. Toutefois, pour poursuivre dans cette voie, il faut encore promouvoir l'état de droit et donner confiance dans les institutions judiciaires et de sécurité du pays.

50. S'agissant de l'évolution de la situation au niveau régional, la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la protection des ressources maritimes et la lutte contre la piraterie restent des domaines de collaboration prioritaires pour les pays d'Afrique de l'Ouest en général et les États membres de l'Union du fleuve Mano en particulier.

VIII. Observations

51. La fermeture du Bureau intégré marque le succès de 15 ans d'opérations de paix successives en Sierra Leone. Ce succès est avant tout le résultat de la détermination de l'écrasante majorité des Sierra-Léonais à construire et à enraciner la paix dans leur pays. Il est également dû à un niveau remarquable de coopération multilatérale entre le pays hôte et la population, l'ONU et des partenaires régionaux et internationaux. Ces partenariats remarquables ont permis de mettre en œuvre des missions novatrices de maintien de la paix, de redressement après conflit et de consolidation de la paix. Des enseignements importants ont été tirés, dont se sont inspirées d'autres opérations des Nations Unies. La Sierra Leone a été un pionnier, non seulement pour ce qui est d'adopter des mécanismes novateurs en matière de justice transitionnelle, à savoir un tribunal hybride et une commission Vérité et réconciliation, mais également en tant que pays où les Nations Unies ont pu mener une action pleinement intégrée et agir unies dans l'action. La Sierra Leone a démontré que le multilatéralisme peut effectivement donner des résultats lorsque

tous ceux qui sont concernés travaillent ensemble dans le cadre d'un véritable partenariat pour promouvoir une paix durable, la transformation démocratique et le développement d'un pays qui sort d'un conflit.

52. Je félicite le Gouvernement et le peuple sierra-léonais pour les importants progrès accomplis depuis la fin du conflit en matière de consolidation de la paix et de promotion de la transformation démocratique et économique du pays. Il reste toutefois beaucoup à faire pour que ces progrès soient irréversibles. Il faut notamment éliminer les causes profondes du conflit qui subsistent encore et instaurer une véritable culture de l'état de droit, de respect des droits de l'homme, de responsabilité et de tolérance politique. La Sierra Leone garantit la liberté d'association et d'opinion, ce dont il faut la féliciter, mais cette liberté doit être préservée et renforcée grâce à la coopération des médias et des institutions publiques. D'une manière générale, la difficulté pour la Sierra Leone consiste désormais à poursuivre la consolidation de la paix de façon à pérenniser les avancées réalisées en matière politique, sociale et de développement et à créer des synergies entre ces différents domaines. Le plus important maintenant est de mener à bien le processus de révision constitutionnelle en cours et d'appliquer le programme pour la prospérité. Je me félicite à cet égard des engagements pris par le Gouvernement sierra-léonais, et notamment du rôle joué par le Président Koroma.

53. Les progrès socioéconomiques et la poursuite probable de la croissance sont encourageants. Le développement des investissements et la croissance doivent toutefois absolument être axés sur les besoins de la population, et il est indispensable de créer des conditions qui permettent à tous les citoyens de bénéficier de la prospérité et de la sécurité économique. Pour cela, il faut continuer en priorité de lutter contre les irrégularités de gestion et la corruption et mettre en place un environnement général attractif pour les entreprises.

54. Il est essentiel d'aller plus loin encore en matière politique et de faire en sorte que les structures de gouvernance soient plus largement ouvertes à tous et tenues de rendre des comptes. Cela supposera engagement et détermination de la part de tous les acteurs politiques, et en particulier des dirigeants des deux principaux partis, l'APC et le SLPP. La présence politique de l'ONU dans le pays touche à sa fin, et le manque de cohésion ainsi que la persistance des divergences au sein des partis sont préoccupants. J'exhorte les partis politiques sierra-léonais à régler leurs problèmes internes par le dialogue de façon à préserver et à développer le multipartisme, facteur essentiel de paix, de démocratie et de développement. Le renforcement des institutions démocratiques de gouvernance reste un problème important, et le processus de révision constitutionnelle offre une bonne occasion à cet égard.

55. Le transfert des responsabilités résiduelles du Bureau intégré à l'équipe de pays des Nations Unies intervient alors que les institutions nationales exercent une maîtrise croissante sur le programme de consolidation de la paix et de développement du pays et en assument également davantage la responsabilité. Néanmoins, il est indispensable que les partenaires internationaux de la Sierra Leone continuent d'appuyer les efforts du pays pour éliminer les obstacles qui subsistent encore en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures, l'accès aux soins de santé, la réduction du taux de chômage des jeunes, extrêmement élevé, et la fourniture de services sociaux. J'exhorte par conséquent les partenaires de développement de la Sierra Leone à combler le déficit de financement du programme pour la prospérité. Il sera également essentiel de fournir un appui plus

important à l'équipe de pays des Nations Unies par l'intermédiaire du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

56. Comme je l'ai déjà fait avec vigueur lors de ma visite en Sierra Leone du 4 au 6 mars, je remercie le Gouvernement et le peuple sierra-léonais d'avoir accueilli le Bureau intégré et les opérations des Nations Unies qui l'ont précédé pendant plus de 15 ans et pour l'appui et la coopération dont a bénéficié l'ONU dans le pays. Je remercie également les partenaires de développement de la Sierra Leone pour leur appui à la consolidation de la paix et leur collaboration avec le Bureau intégré. Enfin, je souhaite remercier mon Représentant exécutif, Jens Anders Toyberg-Frandzen, le personnel du Bureau intégré, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les autres partenaires internationaux et régionaux pour leur action et pour le dévouement dont ils ont fait preuve afin de permettre au Bureau intégré de s'acquitter de son mandat.